

BAREME D'HONORAIRES

(établi le 01/05/2017)

TRANSACTIONS		
Vente d'immeuble à usage d'habitation, vente de terrains, immeubles commerciaux, fonds de commerce		
Honoraires TTC* à la charge du vendeur		
	Montant maximum	%
Jusqu'à 30 000 €	3 000 €	10,0%
De 30 001 € à 89 999 €	8 900 €	10,0%
De 90 000 € à 109 999 €	9 810 €	9,0%
De 110 000 € à 124 999 €	9 920 €	8,0%
De 125 000 € à 139 999 €	10 842 €	7,8%
De 140 000 € à 149 999 €	11 175 €	7,5%
De 150 000 € à 159 999 €	11 200 €	7,0%
De 160 000 € à 199 999 €	12 935 €	6,5%
De 200 000 € à 299 999 €	17 940 €	6,0%
De 300 000 € à 329 999 €	19 082 €	5,8%
De 330 000 € à 389 999 €	21 395 €	5,5%
De 390 000 € à 449 999 €	22 450 €	5,0%
A partir de 450 000 €	5 %	5,0%

LOCATIONS	
Location d'habitation, mixte et meublée	
<i>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.</i>	
Zone géographique dans lequel le bien est loué : zone tendue. Année de référence 2014	
Honoraires TTC* à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 €/m ² TTC
Réalisation de l'état des lieux	3 €/m ² TTC
Honoraires TTC* à la charge du bailleur	
Négociation	150 € TTC
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 €/m ² TTC
Réalisation de l'état des lieux	3 €/m ² TTC